



**PREFET DE LA GIRONDE  
PREFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE**

Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer de la Gironde  
Service des procédures environnementales

**AVIS DE PROROGATION D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**concernant la création d'un parc naturel marin**  
**sur le bassin d'Arcachon et son ouvert**

L' enquête publique prescrite du 26 décembre 2011 au lundi 2 février 2012 sur les communes d'Arès, d'Andernos, d'Arcachon, d'Audenge, de Biganos, de Gujan Mestras, de Lanton, de Lège-Cap-Ferret, de La Teste de Buch et du Teich, ainsi qu'à la Direction départementale des territoires et de la Mer de la Gironde à Bordeaux et au Service maritime et littoral d'Arcachon **est prolongée jusqu'au 10 février 2012 inclus**, à la demande du commissaire-enquêteur, conformément à l'article R 123-21 du code de l'environnement, en vue **d'autoriser la création d'un parc naturel marin** sur le bassin d'Arcachon et son ouvert.

La conduite de la procédure d'étude et de création de ce parc a été confiée conjointement au préfet maritime de l'Atlantique et au préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde par arrêté ministériel du 11 janvier 2010.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès du chef de la mission d'étude et de création du parc naturel marin d'Arcachon (agence des aires marines) tel : 05.56.22.32.11.

La présente enquête est réalisée conformément à l'article R334-29 du code de l'environnement.

Le dossier d'enquête est mis à disposition du public dans chacune des mairies citées ci-dessus aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Direction départementale des territoires et de la mer ( DDTM-Cité administrative à Bordeaux ) et au service maritime et littoral d'Arcachon ( 5 quai du Capitaine Allègre -BP 90142- 33311 ARCACHON Cedex, où il pourra en prendre connaissance et inscrire ses observations sur les registres d'enquêtes. Il sera en outre consultable sur le site internet : [www.aires-marines.fr](http://www.aires-marines.fr)

**Madame Françoise DURAND, ingénieur en environnement fluvial, littoral et marin, commissaire-enquêteur ou en cas d'empêchement, sa suppléante Madame Marie-José DEL REY, spécialiste en droit de l'environnement, se tiendra à la disposition du public durant cette prolongation :**

**Au Service maritime et littoral d'ARCACHON de la Direction des territoires et de la mer , ( 5 Quai Allègre- BP 90142- 33311 ARCACHON Cedex )**

**Le mercredi 8 février 2012 de 13h30 à 17h30.**

Pendant l'enquête, les observations pourront également être adressées par lettre, à l'attention du commissaire-enquêteur dans chacune des mairies.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables dans chacune des mairies, à la préfecture maritime de l'Atlantique, à la sous-préfecture d'Arcachon et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde : service des procédures environnementales - cité administrative rue Jules Ferry à Bordeaux et au service maritime et littoral d'Arcachon.